

POLÉMIQUE

IL FAUT SAUVER LES PETITES ÉGLISES DE CAMPAGNE !

Président de l'Observatoire du patrimoine religieux, Édouard de Lamaze déplore le désintérêt pour le sort des églises rurales en péril affiché récemment par l'ex-ministre de la Culture Roselyne Bachelot.

Par Ghislain de Montalembert

Interrogée le 8 janvier sur le plateau de France 5 à l'occasion de la sortie de son livre *682 jours, Le bal des hypocrites* (Plon), Roselyne Bachelot (photo) a expliqué qu'il allait falloir « choisir » parmi les églises à conserver. « Il y a un patrimoine culturel du XIX^e siècle qui n'a pas un grand intérêt » a estimé l'ancienne ministre de la Culture. Sans démentir la journaliste qui lui demandait s'il allait falloir les raser, elle n'a évoqué qu'une étroite porte de sortie : « Il faudra que les citoyens intéressés se prennent par la main et décident de sauver telle ou telle église [...] On ne pourra pas demander à l'État [...], il faut que l'État et les collectivités publiques se recentrent sur un patrimoine notoire. » De quoi provoquer la colère de ceux qui se battent sans répit pour assurer la survie des 100 000 édifices religieux que la France compte sur son territoire (toutes religions confondues), dont une majorité en zone rurale. C'est le cas de l'avocat Édouard de Lamaze (photo), associé fondateur de Carlara, qui, outre les responsabilités électives qu'il exerce – maire de Bois-Hérault (76750), il est aussi conseiller régional de Normandie –, préside l'Observatoire du patrimoine religieux (OPR). L'objectif de cet organisme, qui rassemble des bénévoles, est précisément de se battre pour la sauvegarde de nos églises de campagne. « Près de deux siècles après le pamphlet de Victor Hugo "Guerre aux démolisseurs !" (1832), qui allait ouvrir le chemin à la création de la Commission nationale des monuments historiques, il est singulier que les "démolisseurs" de notre patrimoine religieux se situent au cœur même du ministère de la Culture, tempête Édouard de Lamaze. Non, il n'y a pas "trop" d'églises en France, comme semble le supposer Mme Bachelot. Pas plus qu'il n'y a trop de notes chez Mozart, comme le croyait l'empereur Joseph II d'Autriche. Nos églises de campagne participent de "cette courbe normale d'une vie à la française" pour citer Barrès ; elles font le charme et la physionomie de nos provinces. Plus encore, elles ont valeur d'enracinement mental. C'est la raison pour laquelle on ne compte plus les petites églises communales sauvées par les habitants constitués en association, alors qu'elles étaient vouées à la destruction, reprend le président de l'OPR. On restaure aujourd'hui plus qu'on abandonne ou démolit. »

Sur les quelque 100 000 édifices religieux que compte notre territoire, la plupart, en application de la loi du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État, sont la propriété des communes. Ces dernières sont de fait en charge de leur entretien. Mais dans bien des cas, cette responsabilité n'est plus assumée, faute de moyens mais aussi de motivation de la part des édiles, alors que la pratique religieuse tend à diminuer. D'où l'état de délabrement dans lequel certaines églises rurales se trouvent aujourd'hui, ce qui conduit parfois à en interdire l'accès pour raison de sécurité... voire à les raser : entre 2000 et 2018, 45 églises ont été démolies.



UN BIEN COMMUN QUI A DU SENS

« Certes, les églises du XIX^e ne sont pas toutes belles, elles sont aussi particulièrement fragiles car construites rapidement et, souvent, avec des matériaux de moindre valeur, reconnaît Édouard de Lamaze. Devons-nous démolir pour autant ces témoignages de notre passé ? Sommes-nous sûrs de ne pas les trouver belles un jour, dans quelques siècles ? Pourquoi ne pas détruire, par la même occasion, les temples et synagogues construits, en grande partie, au XIX^e siècle ? Par quelle arrogance mal placée, pourrions-nous nous octroyer le droit de rayer de notre patrimoine un pan entier d'histoire et d'architecture, supprimant un maillon précieux de celle-ci ? Notre-Dame de Paris, elle-même, n'est-elle pas riche de toutes les strates diverses de styles architecturaux, y compris ceux du XIX^e siècle ? »

À l'inverse de Proust, qui disait qu'« il vaut mieux dévaster une église que la désaffecter », le président de l'OPR, loin de promouvoir l'idée d'un patrimoine congelé, estime qu'il vaut toujours mieux réaffecter une église à d'autres usages que de la détruire. Pour lui, la question n'est pas tant de choisir les édifices à sauvegarder que d'entamer une réflexion, à l'échelle locale, sur leur usage possible, un usage respectueux de leur sens et de leur vocation en tant que bien commun. « Souffre-t-on vraiment d'un trop-plein d'espaces où puisse se tisser le lien social, qui soient ouverts à l'échange, au partage des lieux, au savoir, à la culture, à la solidarité intergénérationnelle ? » interroge-t-il.